



Le Maire,

A. TAÏBI

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 NOVEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL

Séance du 17 novembre 2016

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille seize, le jeudi dix-sept novembre à vingt heures dix, le Conseil municipal de la commune de Stains, légalement convoqué le dix novembre deux mille seize, s'est réuni en salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Angèle DIONE a donné pouvoir à Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN,
Mme Zaiha NEDJAR a donné pouvoir à partir de l'affaire n° 2 à M. Olivier MATHIS,
Mme Nicole RIOU a donné pouvoir à M. François VIGNERON,
M. Kassem IDIR a donné pouvoir à Mme Nadia ZEHOUE,
Mme Karina KELLNER a donné pouvoir à M. Mathieu DEFREL,
M. Abdelkarim ZEGGAR a donné pouvoir à Mme Favella HIMEUR,
M. Abdelfattah MESSOUSSI a donné pouvoir à M. Philippe LE NAOUR,
Mme Najewa HAMMANI a donné pouvoir à Mme Najia AMZAL,
Mme Lidia AMZAL a donné pouvoir à Mme Nabila AKKOUCHE,
M. Madi BOINA BOINA a donné pouvoir à M. Julien MUGERIN.

Étaient absents :

Mme Françoise ABDERIDE, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Khader ABDELLALI.

Ont quitté définitivement la séance : Mme Zaiha NEDJAR à l'affaire n° 2.

Secrétaire de séance : M. Julien MUGERIN

Avant d'aborder l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** rappelle les hommages nationaux qui ont été rendus à l'occasion du 13 novembre 2015, en mémoire des victimes du Bataclan et du Stade de France lors des attentats qui ont frappés la France. En mémoire de toutes les victimes du terrorisme et des attentats en France et dans le monde, et avec une pensée pour les familles et les proches des victimes qui sont toujours dans la souffrance, **Monsieur le Maire** propose une minute de silence.

Minute de silence.

Affaire n° 1 – Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DESIGNE Monsieur Julien MUGERIN, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2016

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Julien MUGERIN, indique qu'en page 2 du procès-verbal, il est précisé que l'administration devait vérifier dans le règlement intérieur le point relatif à la prise de photos et aux enregistrements. Il demande ce qu'il en est. Par ailleurs, il relève une faute en page 9 : la devise « Sème et tu récolteras » n'est pas la devise des élus de l'opposition, mais bien celle de la ville de Stains.

Interruption de séance de 20h17 à 20h31. Zaiha NEDJAR quitte la séance après avoir fait un malaise.

Monsieur le Maire remercie Marie-Claude GOUREAU pour son intervention auprès de Zaiha NEDJAR : il est important que le Conseil municipal compte un membre apte à prodiguer les premiers secours. Il remercie également les pompiers pour la rapidité de leur intervention. Pour répondre à la première question de Julien MUGERIN, il donne la parole à Christine BOUBET, directrice générale des services de la ville de Stains.

Christine BOUBET, indique que selon, les propos de l'opposition, Monsieur le Maire aurait fait référence à l'article 22 du règlement intérieur pour rappeler une interdiction relative à la prise de photos et à l'enregistrement des débats en Conseil municipal par le public, dès lors qu'ils troublent l'ordre et le déroulement de la séance. Les élus de l'opposition avaient demandé la vérification de ces propos. L'administration a procédé à cette vérification et les services ont modifié cette mention dans le compte-rendu qui renvoie au règlement intérieur du Conseil municipal de la mandature précédente. Il convient donc de prendre acte de la modification. Christine BOUBET rappelle ce que prévoient les textes en

la matière : si aujourd'hui les enregistrements et les photos sont possibles puisque les débats sont publics, le Maire conserve les pouvoirs de police de l'assemblée. Il peut interrompre et interdire tout ce qui trouble la tenue des débats. En outre, l'usage des enregistrements ne peut pas porter atteinte aux personnes qui se sont exprimées, ni à la teneur réelle des débats de l'assemblée.

En réponse à la deuxième question de Julien MUGERIN, Monsieur le Maire indique que le procès-verbal sera corrigé.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2016.

Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que ce point n'appelle pas de vote et que cette affaire présente les différentes décisions prises en application de la délégation qui lui a été conférée.

Affaire 3 – Rapport d'activité 2015 du Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF)

Rapporteur : M. Philippe LE NAOUR

Philippe LE NAOUR rappelle que la commune de Stains a adhéré au SIGEIF pour le contrôle et l'acheminement de l'énergie et pour l'achat d'énergie pour le compte de la collectivité. L'intégralité du rapport est disponible sur le site internet du syndicat. La dernière partie du rapport porte sur l'énergie et l'environnement, notamment les certificats d'économie d'énergie.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France pour l'exercice 2015.

Affaire 4 – Rapport d’activité 2015 du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que la commune de Stains adhère au SIFUREP depuis 1905. Le rapport intégral est disponible sur le site internet du syndicat.

Julien MUGERIN se réjouit de l’adhésion de la ville à ce syndicat qui offre des propositions assez avantageuses aux familles. Il demande qui en bénéficie et comment sont informés les Stanois de cette possibilité de bénéficier de tarifs défiant toute concurrence. Il s’enquiert du montant de la participation, à savoir si Stains participe moins que d’autres villes adhérentes puisqu’elle n’a pas d’équipements funéraires sur son territoire.

Siégeant au SIFUREP, Mathieu DEFREL se propose de répondre à la place d’Olivier MATHIS. Sur la partie propositions d’accompagnement des familles aux obsèques, il indique que le SIFUREP adresse chaque année une documentation à l’État civil. Il est possible de demander au syndicat d’intervenir pour présenter les différentes dispositions et propositions pour les familles stanoises. Mathieu DEFREL ne sait pas répondre sur le sujet de la participation financière de Stains, mais il rappelle que l’adhésion au SIFUREP permet aux familles stanoises d’accéder au crématorium de Villetaneuse. Il propose de collecter plus d’informations et de les transmettre ultérieurement aux élus. À noter que ces informations sont normalement disponibles au service État civil.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l’unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

PREND ACTE du rapport d’activité du Syndicat intercommunal funéraire de la région Parisienne pour l’exercice 2015.

Affaire 5 – Modification du siège de la Métropole du Grand Paris

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire, indique que par une délibération du 30 septembre 2016, le Conseil métropolitain a modifié le siège de la métropole du Grand Paris. L’instance siégeait provisoirement soit au siège de la région Île-de-France, soit à la préfecture de région. Le siège est désormais situé au 15-19 avenue Pierre Mendès France, dans le treizième arrondissement de Paris. Les 131 communes siégeant à la métropole sont amenées à se prononcer sur cette décision modificative et à prendre acte du changement du siège. Il est tout à fait positif que la métropole du Grand Paris dispose de locaux propres, cela lui permettra de mener ses actions dans de meilleures conditions avec ses équipes de techniciens, dans un lieu autonome et indépendant.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l’unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR,

Ville de Stains

Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

PREND ACTE du changement de siège de la Métropole du Grand Paris au 15-19 avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris

Affaire n° 6 – Convention avec la clinique de l'Estrée portant sur l'organisation de la permanence État civil

Rapporteur : M. François VIGNERON

François VIGNERON rappelle que, face à l'important nombre de naissances à Stains, il a été décidé en mars 2007 de mettre en place une permanence de l'État civil au sein de la clinique de l'Estrée, régie par une convention qu'il est important de renouveler. Le rapport présente des statistiques sur le nombre de naissances des quatre dernières années et en 2016. L'objectif de la mise en place de cette permanence est d'offrir un accueil de qualité aux parents, de simplifier leurs démarches et d'éviter les déclarations tardives. Ce service fonctionne très bien et donne pleine satisfaction aux parents.

Jean-Claude DE SOUZA demande si cette convention prévoit une contrepartie financière.

François VIGNERON répond par la négative, la mise en place de la permanence est un échange de bons procédés entre la clinique et la ville, qui satisfait les deux parties.

Monsieur le Maire ajoute que ce service public rendu aux familles permet de désengorger les services de la ville. D'autres collectivités pratiquent ce genre de permanences. La ville entretient de très bonnes relations avec la clinique et les agents de l'État civil sont ravis de s'y rendre.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE la convention entre la commune de Stains et la clinique de l'Estrée relative à l'organisation de la permanence état civil au sein de ladite clinique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 7 – Classement en perpétuelle et à titre gratuit de la concession trentenaire n° 9557 sise au cimetière communal

Rapporteur : M. François VIGNERON

François VIGNERON rappelle que les époux Raymonde et Lucien MULOT ont fait don à la ville de leur propriété sise rue Clément Lécuyer. Par délibération du 28 février 1992, le Conseil municipal avait accepté cette donation. Le bien a été vendu en 1997. Les époux MULOT reposent au cimetière communal dans une concession dont ils n'étaient pas titulaires. La concession a été acquise en 1954 par Adrienne MULOT, épouse BUFFET, elle-même décédée et sœur de Lucien MULOT. La concession est arrivée à échéance le 11 septembre 2014 et aucune demande de renouvellement n'a été enregistrée. Depuis cette date, la commune peut reprendre cet emplacement sans formalité. Mais compte tenu de la donation des époux MULOT à la commune, il est proposé de leur rendre hommage à titre de reconnaissance publique en perpétuant leur souvenir. Ainsi, la sépulture sera conservée et entretenue par la commune. Aucune nouvelle inhumation ne sera autorisée et les exhumations seront possibles. À noter que la dépense pour l'entretien de la concession ne sera pas très importante.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- MMI, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DÉCIDE de conserver la sépulture N° 9597 carré 13 fosse 191, et de classer la concession en perpétuelle et à titre gratuit.

INTERDIT toute nouvelle inhumation

AUTORISE les exhumations.

DIT que l'entretien de la concession sera à la charge de la commune.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites sur le budget de l'exercice correspondant.

Affaire 8 – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France pour la numérisation et valorisation des listes nominatives des recensements de la population de Stains (1891-1921)

Rapporteur : M. François VIGNERON

François VIGNERON indique que ce projet vise à préserver des fonds fragiles et uniques, à savoir les listes nominatives de recensement de la population. La numérisation a déjà concerné des registres paroissiaux, des registres d'État civil, des registres de délibérations du Conseil municipal, des registres des inhumations et des listes électorales. Il s'agit de préserver ces documents, mais également de faciliter leur consultation en les numérisant. L'opération s'élève à 2 200,00 € TTC, cela comprend le nettoyage, la mise à plat, la restauration et la numérisation. La dépense a été inscrite au budget prévisionnel de 2016. Ce projet peut se voir accorder une subvention à hauteur de 50 % par la DRAC d'Île-de-France.

Ville de Stains

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- MMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France une subvention de fonctionnement, à hauteur de 50 % du montant TTC des travaux de préparation à la numérisation et de numérisation pour six listes nominatives des recensements de la population (1891-1921).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces afférents à cette demande de subvention.

DIT que la recette sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 9 – Décision modificative n° 2

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que les collectivités territoriales ont l'obligation de voter leur budget primitif avant le 15 avril de chaque année. Elles ont ensuite la possibilité de voter une ou plusieurs décisions modificatives afin d'apporter des ajustements budgétaires en cours d'exécution du budget. Ainsi, le 29 juin 2016, le Conseil municipal a adopté une première décision modificative qui a essentiellement porté sur la régularisation des recettes, suite aux notifications de dotation de l'État. La deuxième décision modificative proposée est équilibrée en fonctionnement à hauteur de 195 031,05 € et en investissement à hauteur de 60 000,00 €. À noter que dans la section d'investissement en crédits supplémentaires, la ville a cherché des subventions supplémentaires, notamment pour la rénovation du marché du centre-ville, l'accessibilité handicap et divers autres investissements, pour des montants parfois conséquents.

Monsieur le Maire se réjouit de ces recettes supplémentaires et du fait que la ville évite le recours à l'emprunt.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat) **et 8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

VOTE la décision modificative n° 2 présentant un total équilibré par section :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<i>Dépenses</i>	
<i>Chapitre 21-Immobilisations corporelles</i>	60 000,00
Total Dépenses d'investissement	60 000,00
<i>Recettes</i>	
<i>Chapitre 10 – Dotation, fonds divers et réserves</i>	338 322,00
<i>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées</i>	— 852 092,59
<i>Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues</i>	573 770,59
Total Recettes d'investissement	60 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<i>Dépenses</i>	
<i>Chapitre 011-Charges à caractère général</i>	68 215,12
<i>Chapitre 65-Autres charges de gestion courante</i>	143 786,00
<i>Chapitre 67 – Charges exceptionnelles</i>	196 018,54
<i>Chapitre 022 – Dépenses imprévues</i>	— 212 988,61
Total Dépenses de Fonctionnement	195 031,05
<i>Recettes</i>	
<i>Chapitre 013- Atténuation des charges</i>	61 924,41
<i>Chapitre 77 — Produits exceptionnels</i>	104 475,19
<i>chapitre 73-Impôts et taxes</i>	— 47 222,00
<i>Chapitre 70- Produits des services et ventes diverses</i>	3 718,45
<i>Chapitre 76 – Produits financiers</i>	65 383,54
<i>Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante</i>	6 751,46
Total Recettes de Fonctionnement	195 031,05

Affaire 10 – Avenant n° 2 du lot n° 2 relatif au marché public de surveillance, sécurisation des bâtiments communaux et des manifestations municipales de la ville de Stains

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que ce marché a été attribué et notifié le 24 juillet 2014 à la société BISS SECURITE, sise 12 rue Salvador Allende à Stains, pour un montant maximum annuel fixé à 54 000,00 € TTC. Moins d'une semaine après l'attentat de Nice, le Parlement a définitivement adopté le jeudi 21 juillet 2016 le projet de loi prolongeant pour la quatrième fois l'état d'urgence. Suite à ces dispositions sur le plan national, des mises à disposition supplémentaires d'agents de sécurité et SSIAP sont nécessaires pour assurer la sécurisation de divers bâtiments et manifestations municipales jusqu'au 31 décembre 2016, ce qui induit une augmentation du montant du marché pour assurer la continuité du

service public. L'augmentation du montant des prestations est fixée à 86 788,80 € TTC, ce qui représente une augmentation du marché de 10 % et inscrit le montant maximum annuel du marché à 140 788,80 € TTC.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 au lot 2 relatif au personnel de surveillance : agent de sécurité, agent accompagné de chien et agent SSIAP, pour les besoins des manifestations municipales et sécurisations exceptionnelles, du marché public relatif à la sécurisation des bâtiments communaux et des manifestations municipales de la commune de Stains, et de procéder à son exécution.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 11 – Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor public, chargé des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique qu'en application de l'arrêté du 16 décembre 1983, les comptables sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. L'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Conseil municipal, mais peut être supprimée ou modifiée pendant cette période par délibération spéciale dûment motivée. Une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable. Aussi, Monsieur Philippe BOYER remplaçant l'ancien comptable et ayant pris ses fonctions de trésorier principal de Stains, il convient de délibérer à nouveau.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DÉCIDE d'attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur Philippe BOYER Trésorier Principal de Stains, au taux de 100 % sur la base des dépenses moyennes réelles du budget.

Affaire 12 – Reversement du produit des amendes de police perçu par les communes à l'Établissement Public Territorial Plaine Commune

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que, lors du transfert de la compétence espaces publics, le produit des amendes de police a été transféré à l'Établissement public territorial Plaine Commune pour le financement des dépenses d'investissement liées à la voirie et au stationnement. Toutefois, par un courrier du 1^{er} juillet 2015, la Direction générale des finances publiques a indiqué que les comptables de Plaine Commune et des communes membres étaient dans l'impossibilité de procéder au reversement des amendes de police en l'absence de fondement juridique les autorisant à le faire. Il convient donc de revoir les modalités de reversement du produit des amendes de police entre les villes et l'établissement public. Cependant, le cas de l'Île-de-France est spécifique puisque la compétence transport est dévolue au Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF.) Les textes prévoient, par ailleurs, une affectation précise pour ces sommes. En effet, l'article R. 2334-12 du CGCT indique que le produit des amendes de police est utilisé au financement de deux types d'opérations : les transports en commun d'une part et la circulation routière d'autre part. S'agissant des dépenses relatives à la circulation routière, elles relèvent bien du domaine de compétence de Plaine Commune. Le reversement du produit des amendes doit s'effectuer sur la base de délibérations concordantes de Plaine Commune et des communes. Il est donc proposé de délibérer sur le reversement du produit des amendes de police de l'année 2015 pour un montant de 46 210,00 €.

Julien MUGERIN annonce que les élus du groupe « Stains pour tous » s'abstiendront, mais compte tenu du contexte particulier de la séance, il ne souhaite pas polémiquer et renonce à présenter son intervention. Il aurait notamment voulu aborder les inégalités de traitement au sein de Plaine Commune et la faiblesse du produit des amendes.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat) **et 8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE le reversement à l'Établissement Public Territorial Plaine Commune d'un montant de 46 210,00 € correspondant au produit des amendes de police perçu par la commune au titre de l'année 2015.

Affaire 13 – Fonds de compensation des charges territoriales suite au transfert du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que la Commission locale d'évaluation des charges territoriales s'est réunie le 12 octobre 2016 afin d'examiner le transfert financier de la compétence PLU et valider le montant définitif 2016 du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT). En vertu de la loi NOTRe, la compétence relative au PLU a été transférée aux établissements publics territoriaux. Depuis le 1^{er} janvier 2016, Plaine Commune poursuit, pour celles concernées, l'achèvement de toutes les procédures d'élaboration ou d'évolution des PLU engagées par les communes, dont celui de Stains. La

Ville de Stains

traduction financière de ce transfert de compétence est un abondement de la contribution des villes via le FCCT en tenant compte du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Le transfert de charges de la compétence PLU est évalué sur une moyenne de 10 ans des charges réalisées par les villes. La moyenne sur 10 ans pour la ville de Stains des charges hors frais de personnel est de 2 047 €. Les agents affectés au PLU sont des agents de Plaine Commune, mais sont actuellement remboursés par les villes dans le cadre des conventions de mutualisation. Les coûts chargés unitaires sont appliqués au nombre d'ETP. La ville de Stains dispose de 0,10 ETP. La contribution pour la ville de Stains au titre des frais de personnel est de 5 620 €. Le montant définitif du Fonds de compensation des charges territoriales 2016 pour la ville de Stains est de 5 386 711 €.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DÉCIDE d'adopter le montant définitif du fonds de compensation des charges territoriales 2016 pour un montant de 5 386 711,00 €.

Affaire 14 – Convention entre la ville de Saint-Denis et la ville de Stains pour le fonctionnement et le financement de l'antenne stanoise du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

Rapporteur : Mme Najia AMZAL

Najia AMZAL indique qu'il s'agit de renouveler la convention entre les communes de Stains et de Saint-Denis pour le fonctionnement et le financement de l'antenne stanoise du CSAPA. Ce centre a pour objet de promouvoir la prévention, les soins et la resocialisation des personnes souffrant de troubles addictifs. Deux conventions ont déjà été signées en 1996 et 2010 afin de définir le temps de travail du personnel municipal. En contrepartie, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) versait à Saint-Denis une dotation annuelle. Une partie de cette dotation était reversée à Stains. Les deux précédentes conventions sont devenues obsolètes parce que la dotation a été augmentée par l'ARS, à la demande de Stains qui faisait cette demande depuis 2012. Cela a pour corollaire l'augmentation du temps de travail de la secrétaire et de la psychologue.

Monsieur le Maire souligne que ce centre est une réelle plus-value pour les Stanois et les familles en souffrance du fait des addictions. L'accompagnement apporté par le CSAPA est très important et véritablement utile pour les personnes concernées.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER,

Ville de Stains

Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE la convention entre la Ville de Saint-Denis et la Ville de Stains pour le fonctionnement et le financement de l'antenne stanoise du CSAPA.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 15 – Renouvellement des agréments des « Maisons pour tous », de la ville de Stains en qualité de centre social pour la Maison du Temps Libre, la Maison pour Tous Yamina Setti et la préfiguration d'un troisième centre social sur le quartier du Maroc

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que le sujet devait être présenté par Zaiha NEDJAR, qui s'est longuement préparée à la présentation du sujet qui lui tient à cœur. Elle travaille depuis le début de la mandature pour développer la cohérence et la globalisation des actions et des projets menés dans le cadre des centres sociaux, avec la préfiguration d'un troisième centre social dans le quartier du Maroc. Le renouvellement des projets sociaux est une étape importante : il s'agit de franchir une nouvelle étape. Les centres sociaux sont des structures de proximité qui participent de manière importante au quotidien et qui accompagnent les habitants dans leur vie et dans les différents projets et initiatives. Le principe et l'objectif des centres sociaux sont la coparticipation et la collaboration des projets. Ils bénéficient d'un soutien important de la part de la municipalité puisqu'ils sont conformes au contrat d'action municipale depuis 2014 et précédemment. La ville est accompagnée et sollicite fortement les partenaires, comme la CAF qui valide les projets sociaux selon un cahier des charges. Le renouvellement des agréments permet d'obtenir les accréditations pour mettre en place les projets. Les centres sociaux réalisent, en outre, un travail important pour développer le lien avec les familles et l'animation collective famille. Les agréments permettent de déclencher les différents cofinancements, de travailler sur le projet et sur le contexte financier, et de donner une meilleure lisibilité aux actions menées par ces structures en confortant le travail collectif et essentiel mené avec les partenaires. Stains a fait le choix de donner une cohérence à ces trois structures qui auront un rayonnement sur tous les quartiers de la ville. Le centre Yamina-Setti rayonne dans les quartiers du Moulin Neuf, Trois-Rivières, Victor-Renelle et dans toutes les rues adjacentes. La Maison du Temps Libre rayonne sur le quartier du Clos Saint-Lazare et sur la Cité-Jardin, R. Boin et A. Lurçat. Le centre social du quartier du Maroc (en préfiguration) rayonnera sur les autres quartiers.

L'autre objectif des centres sociaux n'est pas de se fermer sur leurs projets, mais bien de développer une interactivité des projets et des actions, comme c'est le cas avec les deux centres existants qui attirent des populations d'autres quartiers. Il s'agit de travailler sur cette cohérence, de permettre à l'accompagnement social de rayonner sur toute la ville et d'être mis à disposition de tous les habitants. Depuis près de deux ans, un important travail est réalisé par les équipes de la ville. Monsieur le Maire remercie l'administration et tous ceux qui contribuent à apporter de la cohérence à ces actions.

Un autre objectif des centres sociaux est de lutter contre toutes les formes d'inégalité et d'accompagner toutes les familles dans leur quotidien. Il s'agit également d'agir sur la fracture sociale et de favoriser le bien-vivre ensemble et la mixité dans les quartiers. Il est important de promouvoir les valeurs de solidarité et d'accompagner la création d'espaces d'échange et de concertation et de convivialité afin que les habitants soient des acteurs et

Ville de Stains

non des consommateurs d'actions ou d'activités, en devenant des parties prenantes de ces différentes démarches dont ils bénéficient. Le projet qui entoure les centres sociaux s'inscrit dans une démarche de service public. Le travail dans le quartier du Maroc se poursuivra sous l'égide associative de la structure, mais également avec le travail des habitants et de tous ceux qui ont contribué à l'émergence d'un vrai travail social sur le quartier. **Monsieur le Maire** salue notamment les différentes présidentes du quartier du Maroc qui ont créé les fondations du projet du centre social qui s'appuie sur la dynamique de celles et ceux qui se sont engagés bénévolement pour créer une action sociale et éducative dans ce quartier. Le rapport présenté au Conseil municipal est un acte fort de la municipalité qui place les habitants au cœur des enjeux, de l'action éducative et de l'action sociale. **Monsieur le Maire** invite à la lecture du rapport qui rassemble des éléments quantitatifs et qualitatifs et qui témoigne de l'importance du travail mené par le tissu associatif. Les associations travaillent dans différents quartiers de la ville et participent au projet social. Il reste beaucoup à faire pour améliorer la situation. L'éducation est en perpétuel mouvement et en perpétuelle réinterrogation sur les actions éducatives menées en direction des jeunes et des enfants, la valeur éducative étant intimement liée aux bouleversements sociologiques et socioéconomiques.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE le renouvellement des deux projets sociaux portés par la Maison du Temps Libre et la Maison pour Tous Yamina Setti.

VALIDE la création d'un nouveau centre social au sein du quartier du Maroc.

APPROUVE le projet social concernant la préfiguration du centre social du quartier du Maroc.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'agrément « Animation Collective Famille » pour les deux centres sociaux existants.

Affaire 16 – Programmation Contrat de ville 2016 - Sollicitation des bailleurs de fonds Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle le contexte : les changements dans le cadre de la politique de la ville en 2016 ont fortement retardé la validation de la programmation politique de la ville annuelle. Il a été nécessaire de retravailler avec les services de l'État sur la programmation des subventions. Pour 2016, le montant des projets financés s'élève à 926 184 €. Lors de la session de mai, le comité de pilotage a validé 51 projets, dont 19 nouveaux, pour un montant total de 846 084 €. Lors de la session de juillet, le comité de pilotage a validé 6 projets, dont 3 nouveaux, pour un montant total de 80 100 €. Les cofinancements du contrat de ville 2016 prennent en compte les projets 2015 par le Conseil régional, pour un montant total de 30 646 €.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUZIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat) et 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE le tableau de programmation Contrat de Ville 2016 consolidé (session de mai et de juillet).

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du soutien au contrat de ville pour le financement des deux actions portées par la commune de Stains à hauteur de 22 788,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tous autres bailleurs de fonds contribuant au financement de la politique de la ville de Stains.

Affaire 17 – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours populaire Français suite au passage de l'ouragan Matthew à Haïti

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique qu'après de telles catastrophes naturelles, le Secours populaire français ou le Secours Catholique ont l'habitude de solliciter les collectivités. Ici, c'est le Secours populaire français qui a sollicité la commune de Stains après le passage dévastateur de l'ouragan Matthew à Haïti. Monsieur le Maire salue l'implication forte et importante de la présidente d'une association stanoise en faveur d'Haïti présente ce soir : elle a notamment organisé une soirée en solidarité avec le peuple haïtien. L'ouragan Matthew n'est malheureusement pas le premier drame vécu par le peuple haïtien qui dénombre des centaines de victimes. Le Conseil municipal estime important d'apporter son aide et son soutien à cette population, tant par le biais de cette subvention que par la mise à disposition de la salle Paul-Éluard et du personnel municipal pour permettre l'organisation d'un moment de recueillement, d'hommage et de soutien et pour faire appel au soutien de la population dans un esprit de solidarité et d'humanisme. Il est proposé de verser la subvention exceptionnelle de 3 000 € au Secours Populaire Français pour soutenir les actions d'aide d'urgence concrètes sur le terrain auprès des familles et des enfants.

Sylvie JEANNOT donne lecture d'une déclaration du groupe « Stains pour tous ».

« Alors qu'Haïti se relevait péniblement de l'impact du terrible séisme de 2010, le pays a été frappé, les 3 et 4 octobre derniers, par le cyclone Matthew, d'une puissance extraordinaire. Le bilan dépasse de loin les 1 000 morts et les dégâts matériels accentuent encore la vulnérabilité de la population, notamment dans la presque-île du sud du pays. Le choléra, qui a déjà engendré plus de 10 000 morts depuis 2010, menace de nouveau. Les pertes liées à la destruction et les infrastructures et cultures agricoles sont très lourdes, rendant la situation sanitaire, économique et nutritionnelle d'Haïti alarmante. Le groupe « Stains pour tous » reste fidèle à la conviction qui a toujours été la sienne : utiliser l'argent des Stanois pour les Stanois, sauf en cas de besoin humanitaire, urgent, lié à une catastrophe exceptionnelle. « Stains pour tous » est solidaire de la population haïtienne et tient à lui apporter son soutien face à cette nouvelle épreuve à laquelle est

Ville de Stains

confrontée la perle des Antilles. Nous voterons donc en faveur de cette subvention. »

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

ACCORDE à l'association « Le Secours populaire Français » une subvention exceptionnelle suite au passage de l'ouragan Matthew à Haïti, d'un montant de 3 000,00 € au titre de l'année 2016.

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Monsieur le Maire remercie les élus pour ce vote unanime et ne doute pas que les associations qui soutiennent le peuple haïtien en seront touchées.

Affaire 18 : Autorisation d'acquisition d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune de Stains – parcelle cadastrée section N n° 422 – Le clos Hanot

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Monsieur le Maire propose d'étudier simultanément les affaires 18, 19 et 20 relatives à trois biens sans maître qui reviennent de plein droit à la commune de Stains.

Olivier MATHIS indique qu'une étude foncière menée par le cabinet MODALE, à la demande de la SPL Plaine Commune Développement, aménageur de la ZAC des Tartres, fait apparaître que les parcelles N n° 422, N n° 134, et N n° 97 sont des biens sans maître, tels que définis par l'article L.1123-1 al.1 du Code général de la propriété des personnes publiques comme étant des biens « faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ». Plus de trente ans se sont écoulés depuis le décès des propriétaires. Aucune attestation de propriété après ces décès n'a été publiée au fichier immobilier concernant le terrain. Aucune revendication de propriété n'a été émise concernant ces terrains alors même qu'il est de notoriété publique que des projets d'aménagement sur le secteur des Tartres sont à l'étude depuis de nombreuses années. Les parcelles susmentionnées sont des biens sans maître au sens de l'article 713 du Code civil et peuvent donc faire l'objet d'une procédure simplifiée d'acquisition gratuite par la commune de Stains, conformément aux dispositions des articles L.1123-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

Julien MUGERIN s'étonne du temps qu'il a fallu à la ville pour prendre possession de ces parcelles, le propriétaire de l'une d'elles étant décédé en 1943.

Olivier MATHIS répond que la procédure de prise de possession commence dès que s'ouvre une étude sur une zone d'aménagement. À noter qu'il faut compter 30 ans pour qu'une parcelle soit déclarée sans maître.

Monsieur le Maire ajoute que certaines parcelles de la réserve foncière ne sont pas nécessairement concernées par des projets d'aménagement et des démarches

Ville de Stains

d'acquisition. Quand un projet commence, il faut faire des recherches pour trouver les acquéreurs ou les bénéficiaires et modifier les parcelles, ce qui peut prendre du temps.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE l'acquisition de la parcelle section N n° 422, lieudit le Clos Hanot immeuble sans maître revenant de plein droit à la commune de Stains.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision.

INDIQUE que la prise de possession du bien sera matérialisée par un arrêté établi par Monsieur le Maire, affiché en mairie.

Affaire 19 : Autorisation d'acquisition d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune de Stains – parcelle cadastrée section N n° 134 – le clos Hanot

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE l'acquisition de la parcelle section N n° 134, lieudit le Clos Hanot immeuble sans maître revenant de plein droit à la commune de Stains.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision.

INDIQUE que la prise de possession du bien sera matérialisée par un arrêté établi par Monsieur le Maire, affiché en mairie.

Affaire 20 – Autorisation d'acquisition d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune de Stains – parcelle cadastrée section N n° 97 – 131 rue Jean Durand

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François

Ville de Stains

VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE l'acquisition de la parcelle section N n° 97 de 5 784 m² sise 131 rue Jean Durand à Stains, immeuble sans maître revenant de plein droit à la commune de Stains.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision.

INDIQUE que la prise de possession du bien sera matérialisée par un arrêté établi par Monsieur le Maire, affiché en mairie.

Affaire 21 – Cession de parcelles communales et de son bâtiment situé à l'angle de l'avenue Marcel Cachin / avenue Louis Bordes à Stains (93240)

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS annonce que la commune de Stains souhaite céder à la société Demathieu et Bard Immobilier un ensemble immobilier situé à l'angle de l'avenue Louis-Bordes et de l'avenue Marcel-Cachin dans le cadre d'un projet d'aménagement. Par courrier du 14 décembre 2015, la société s'est prononcée favorablement à l'acquisition de cette emprise foncière. Dans ce cadre, après démolition du bâtiment existant, la société Demathieu et Bard Immobilier envisage un projet immobilier comprenant la réalisation d'environ 1 300 m² de logements, 250 m² de bureaux et 90 m² de commerces. Ce projet sera présenté au Conseil municipal quand il sera définitif : il faut d'abord procéder à la cession de la parcelle pour permettre le dépôt du permis. Aussi, la parcelle et le bâtiment à l'intérieur du terrain d'assiette qui doivent être cédés par la commune de Stains sont cadastrés section H n° 274 d'une superficie de 477 m², ainsi qu'une emprise de 44 m² issue du domaine public, soit un total de 521 m². La commune de Stains s'est accordée avec la société Demathieu et Bard Immobilier sur un prix de cession correspondant à un montant de 330 000 € HT, prenant en considération l'état d'un bâti ancien, muré de longue date, intégré dans des habitations mitoyennes très contraignantes.

Monsieur le Maire se réjouit de la cession de cette parcelle communale. Au cours des mois et des années à venir, il est prévu d'opérer une accélération et une transformation du centre-ville, notamment avec cette opération immobilière avec des commerces de proximité et des bureaux. La municipalité travaille sur un projet urbain plus global avec la transformation du centre-ville. Dans ce secteur, l'église a été complètement restaurée quelques années auparavant et la future médiathèque s'implantera dans la zone avec le Studio Théâtre. Récemment, la ville a rencontré les architectes des Bâtiments de France : en effet, ce périmètre contient toute l'histoire de Stains. C'est un patrimoine à préserver, rénover et restaurer. La municipalité porte une véritable ambition pour le centre-ville : en témoigne également le réaménagement du parking de l'hôtel de ville et des espaces publics dans le secteur. **Monsieur le Maire** indique que, le samedi précédent lors du marché, il a rencontré des habitants qui sont ravis du nouveau parking qui s'inscrit dans la dynamique du projet urbain du centre-ville. Il s'agit de redonner davantage la place aux piétons, avec des circuits sécurisés et en particulier la sécurisation des écoles G. Apollinaire et J. Curie, et de mieux organiser et agencer la place pour les automobilistes.

Francis MORIN indique que le réaménagement du centre-ville de Stains repose sur une

17/26

Ville de Stains

étude menée par les services d'écologie urbaine de l'agglomération qui visait à sécuriser en particulier les piétons, mieux séparer les fonctions et résoudre les problèmes urbains. À noter que Stains est la première ville de l'agglomération qui travaille dans cet esprit, à savoir traiter les problèmes de sécurité par des aménagements.

Monsieur le Maire abonde dans ce sens. Il indique que l'esquisse du projet a été présentée aux habitants et modifiée en fonction de leurs remarques et suggestions.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE la cession, pour un montant de 330 000,00 € HT, à la société Demathieu et Bard Immobilier de l'ensemble immobilier cadastré section H n° 274 d'une superficie de 477 m² et d'une emprise de 44 m² issue du domaine public, soit une superficie totale de 521 m².

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision et à signer tout acte authentique d'acquisition.

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Affaire 22 – Vœu du groupe « Stains pour tous » Police municipale

Rapporteur : M. Julien MUGERIN

Julien MUGERIN donne lecture du vœu qui a été déposé sur table en début de séance :

« Il y a urgence à agir pour la sécurité à Stains. Dans la presse, le nom de la ville apparait une fois sur 2 pour des actes violents voire très violents. Les points de vente de drogue pullulent dans tous les coins y compris en centre-ville. Des personnes se font agresser en permanence, les cambriolages sont légion comme souvent dans notre région. En bref, l'idéal d'une ville sûre est à mille lieues du cadre de vie offert par Stains à tel point que grand nombre d'habitants n'ont qu'une idée en tête : fuir dans les villes ayant fait la démonstration de leur volonté politique et de l'efficacité technique en matière de sécurité.

La Municipalité de Stains qui jusqu'à maintenant a considéré qu'il revenait à l'Etat d'assurer la sécurité des concitoyens et se lavait les mains des différents actes violents doit prendre ses responsabilités et s'orienter vers une coproduction de sécurité.

Si l'augmentation des effectifs de police nationale annoncée en préfecture de Bobigny, le 12 septembre dernier ne répond que partiellement au véritable besoin, si la mise en zone de sécurité prioritaire de la ville de Stains demeure une exigence à laquelle le Gouvernement reste sourd, il n'en reste pas moins que le Maire peut et doit satisfaire aux besoins de sa population. Il ne peut pas rester les bras ballants en comptant les morts, à attendre le bon vouloir du Gouvernement ou les bienfaits de l'alternance.

Nous devons donc donner les moyens à nos forces de l'ordre municipales de NOUS protéger.

La Municipalité doit redoubler de volontarisme en portant à 36 le nombre de policiers municipaux afin d'atteindre le rapport efficace d'un agent pour mille habitants, en ouvrant ses horaires de façon à fonctionner de nuit, en établissant un maillage de caméras de vidéo protection (Exemple d'Aubervilliers).

D'autre part, le pays doit faire face à un contexte d'attentats. Innovation funèbre, cette guerre nous est déclarée sur notre territoire, par des personnes pour la plupart nées et élevées en France et considérées comme des fils et des filles de la Nation. Ils s'attaquent à n'importe qui, n'importe quand, souvent dans la ville qu'ils habitent. Le terrorisme, n'épargne aucun type de commune : du village de campagne, à la grande ville ou au plus près de Stains, à Saint-Denis, chacun doit avoir conscience que nous sommes tous des victimes potentielles de ces tueurs.

Leur idéologie politique qui détourne les principes d'une grande religion, ils font des cibles vivantes d'hommes et de femmes portant l'uniforme et étant au service de leurs compatriotes. Les meurtres perpétrés à Londres, Toulouse mais aussi plus près, à Magnanville ou Montrouge sont autant de raisons de tirer des conclusions pour Stains.

Nous devons donc donner les moyens à nos forces de l'ordre municipales de SE protéger.

L'armement des agents de la police municipale est donc un moyen de satisfaire à la double nécessité de protection.

Cette limite, de nombreuses communes, de gauche comme de droite, se décident actuellement à la franchir. Cette possibilité est donnée légalement au maire. Financièrement, le Gouvernement avait annoncé faire bénéficier les communes qui en feraient la demande un stock de 4000 révolvers. Une subvention à l'équipement en gilets pare-balles est également accessible. De plus en plus, les réserves s'abattent pour faire des maires des acteurs de la sécurité.

Plus de raison financière, une nécessité prouvée, le conseil municipal se résoudra-t-il à faire preuve de volonté politique pour protéger les Stanois ? »

Julien MUGERIN indique qu'il tient à disposition du Conseil municipal l'étude réalisée par le groupe « Stains pour tous » sur le terrain : elle montre que 95 % des Stanois veulent que la ville agisse davantage en matière de sécurité, et qu'en conclusion que le conseil municipal renouvelle sa confiance en la police municipale pour protéger les habitants et qu'il s'exprime pour une police armée à Stains.

Francis MORIN déplore que ce vœu soit un texte de confusion puisqu'il mélange la petite insécurité quotidienne avec la grande insécurité du terrorisme. Il faut rappeler que la police municipale et la police nationale sont complémentaires et mènent un travail en coopération. À Stains, la police municipale travaille très bien avec le commissariat et la police nationale. Par ailleurs, il faut préciser que le rôle de la police municipale est lié aux arrêtés du Maire, aux questions de proximité, comme le respect du Code de la route, et à tous les éléments qui servent de soubassements à l'insécurité générale, comme les chiens dangereux, les squats, les individus menaçants, les femmes battues, les personnes âgées menacées, etc. La police municipale mène des interventions quotidiennes sur ces questions. À chaque fois que cela s'avère nécessaire, elle peut emmener des personnes dangereuses au commissariat qui prend le relais. Il est normal que l'État assume cette fonction. Par ailleurs, le vœu mélange la question de la police au contexte de violence

Ville de Stains

dans lequel le pays est entré. Depuis des décennies, les actes de violence se multiplient et un cap a été franchi avec le terrorisme. Or, ce degré franchi ne demande pas seulement une intervention policière ou militaire, mais il touche à des problèmes plus profonds de société. Francis MORIN recommande la lecture du livre *Un furieux désir de sacrifice* écrit par Fethi BENSLAMA, psychanalyste, qui s'interroge sur les motivations qui poussent certains individus à se sacrifier et à sacrifier d'autres vies humaines. C'est une question à étudier.

L'objet du vœu est la protection des uniformes et le débat n'est pas tranché, d'autant moins après l'attaque de Montrouge et la mort d'un policier en uniforme. Il est évident que les policiers ont besoin de voir renforcée leur protection. Toutefois, il faut rappeler qu'ils ne sont pas les seuls à être agressés au quotidien : cela concerne également les gardiens d'immeubles, les personnels de bailleur, parfois des élus et les animateurs. Il est impossible d'armer toutes ces catégories : Stains n'est pas le Far West et les Stanois n'ont pas élu Donald TRUMP lors des dernières élections municipales. Il faut renforcer la protection des agents, mais pas seulement celle des policiers municipaux. Il existe d'autres modes de protection que l'arme à feu. Les policiers municipaux sont déjà équipés de gilets pare-balles quand c'est nécessaire. Quant à la vidéoprotection, ainsi que l'indique la modification budgétaire votée précédemment, elle se développe sur la ville en concertation avec les services de la préfecture et de la police nationale. En outre, il faut s'interroger sur les villes qui ont fait les choix proposés par l'opposition municipale, comme Épinay ou Nice. Cette dernière est la ville qui a le plus grand nombre de policiers municipaux et qui a le plus armé sa police. Cela n'a malheureusement pas empêché l'attentat du 14 juillet. Ainsi, une bonne police municipale ne se juge pas à la quantité d'agents, mais par la qualité de ses interventions et sa capacité à travailler en coordination avec d'autres services. Il serait intéressant d'aller observer ce que Grenoble a mis en place. Le vœu évoque la ville d'Aubervilliers : la ville de Stains est en contact avec elle pour dresser le bilan des agents de médiation de nuit mis en place avec les bailleurs HLM pour surveiller les halls d'escalier. Ils ne sont pas des policiers ou des ASVP, mais ils obtiennent des résultats intéressants, sans pour autant atteindre une sécurisation parfaite.

Par ailleurs, Francis MORIN s'étonne que les élus de l'opposition ne soient pas intervenus lors du point relatif aux centres sociaux. Pour mettre en place 36 policiers municipaux, la ville devrait faire des choix budgétaires. L'opposition doit dire clairement quels services la ville doit fermer pour financer les nouveaux agents de police municipale. Le budget des trois centres correspond à peu près à la dépense demandée pour créer 26 postes de policiers municipaux. Or, il est indispensable de créer une action permanente de lien social pour éviter le repli sur soi des communautés et des générations. Ne choisir que la police ne fera qu'aggraver les situations. Quand les policiers et les ASVP remettent dans le droit la ville, ce n'est pas simple, car la population est contradictoire et ambivalente : elle demande à la ville de réprimer l'autre, mais pas elle. La majorité a fait le choix de mettre en place une police municipale, des ASVP et des médiateurs. Or, à la lecture du vœu, il semble que ce n'est pas le cas. Enfin, les médias parlent en effet peu du conservatoire de Stains ou de son Conseil municipal des enfants et s'attachent aux actes de délinquance. Cela n'empêche pas que les Stanois doivent être fiers de leur ville. Le ressenti et le malaise relatifs à l'insécurité existent à Stains, tout comme à Épinay ou Pierrefitte et même dans les villages qui font le choix de l'extrême droite. Il faut revenir vers des démarches pacifiantes. La police municipale effectue un travail pas facile. La municipalité étudie déjà avec elle les moyens de renforcer sa protection, mais il ne faut pas laisser penser que les agents ne portent pas de gilet pare-balles lors de certaines interventions. Le débat est aussi chez les policiers. À noter que les agents de police considèrent que se servir d'une arme est un choix difficile et c'est très rarement le cas à Stains. L'arme est présente et dissuasive, mais des policiers ont été agressés en dépit de l'armement.

Ville de Stains

Marie-Claude GOUREAU précise qu'il existe un dossier de demande de subvention pour le matériel et que cet équipement supplémentaire ne coûterait rien à la commune. La ville n'aurait besoin de fermer aucun service.

Monsieur le Maire assure que la municipalité a complété et envoyé toutes les demandes de subventions existantes.

Francis MORIN indique que son calcul concernait la création de postes, pour passer de 12 à 36 postes, soit une masse budgétaire qui n'est pas compensée par les subventions. Les gilets pare-balles, les armes et la vidéosurveillance sont en effet aidés, mais ne sont pas complètement pris en charge. À son tour, il assure que la ville remplit toutes les demandes de subvention qui existent pour renforcer ses équipements.

Najia AMZAL regrette que le vœu soit aussi polémique et quelque peu racoleur, car il traite de questions dont il serait possible de débattre : les gilets pare-balles, la vidéosurveillance et la présence nocturne sont des sujets pertinents. Or, l'opposition prétend que la municipalité « se lave les mains des différents actes violents » ou « reste les bras ballants » : la forme du texte pénalise complètement le fond.

Julien MUGERIN lui demande si elle aurait voté le vœu s'il avait été formulé autrement.

Najia AMZAL répond qu'elle ne le votera certainement pas en l'état. Elle relève toutefois une touche d'humour et d'ironie sur les bienfaits de l'alternance. L'opposition ne manque pas d'aplomb puisque le dernier gouvernement de droite a supprimé 13 000 postes de policiers et que le prochain candidat de droite ne manquera pas de promettre encore d'autres suppressions. Le vœu est un piège puisqu'en votant contre, la majorité pourra à nouveau être accusée par l'opposition de se moquer de la sécurité des agents de police municipaux, ce qui est évidemment faux. Le débat aurait pu être ouvert, mais pas dans de telles conditions. Il est nécessaire de réussir à engager un dialogue où existent le respect et la déférence.

Mathieu DEFREL souligne que le vœu est choquant par certains propos. Il doute que Stains apparaisse dans la presse uniquement quand il est question d'actes de violence. Il est certain que tout n'est pas rose et que les Stanois ne vivent pas dans un monde parfait, mais l'opposition ne relaie que des informations négatives. Il serait bon qu'elle relève également les éléments positifs. Par exemple, *Le Parisien* a récemment mis à l'honneur un jeune Stanois, normalien très investi dans le monde associatif et salué pour son action dans le cadre du contrat local étudiant. Arte a évoqué Zaïha Ziouani et une autre chaîne a présenté la veille Elhadj TOURE, étudiant de Paris 8 qui s'est placé quatrième lors du concours Eloquentia, remporté par la jeune Stanoise Maïmouna, quelques années auparavant. Il faut cesser de s'apitoyer sur Stains et de ne relever que le négatif : toutes les villes du département et de France enregistrent des actes de violence. Stains n'est pas un terreau particulièrement fertile pour la violence. Par ailleurs, il ne revient pas uniquement à Stains d'assurer la sécurité des habitants : c'est un pouvoir régalien qui appartient à l'État. Si certaines villes voisines ou du territoire ont décidé d'abandonner le combat, Stains n'a pas à faire de même et elle mène de nombreuses actions en faveur de la sécurité. Il faut d'ailleurs noter l'absence des élus de l'opposition lors de la délégation qui s'est rendue au ministère de l'Intérieur pour rencontrer Monsieur CAZENEUVE et à l'issue de laquelle Stains a obtenu des postes supplémentaires de policiers. Le compte n'y est pas, mais après les suppressions drastiques de postes de fonctionnaires opérées par le dernier gouvernement de droite, il faut du temps pour rétablir la situation. Il est nécessaire de rappeler ses devoirs à l'État et de lui faire respecter les droits de Stains. Il est honteux d'entendre l'opposition supposer que la majorité municipale se lave les mains des actes de violence perpétrés dans la ville. C'est à se demander si le groupe « Stains

pour tous » n'a pas réalisé une introspection de sa propre action en rédigeant le vœu puisque c'est lui qui a actuellement les bras ballants. Constituer une armée de policiers municipaux n'a pas de cohérence et il convient de demander où l'opposition pense trouver les fonds pour organiser son armée personnelle. Il n'est pas souhaitable que le CMS devienne le commissariat municipal de Stains. Contrairement aux élus de l'opposition, la majorité municipale agit au quotidien : elle a obtenu plus de renforts de police et a développé la vidéoprotection dans de nombreux lieux de la ville. Il convient de rester humble compte tenu des challenges qui existent sur les questions de sécurité, mais le travail est lancé en cohérence et complémentarité avec acteurs du territoire, la commune travaille avec le commissariat de Stains. Le combat pour la dignité des habitants se poursuit, notamment pour obtenir plus de moyens. S'agissant de l'alternance, si un des candidats des primaires de la droite et du centre était élu en 2017, il faut rappeler que la droite envisage de supprimer près de 500 000 postes dans la fonction publique. Cela n'aidera en aucun cas les collectivités comme Stains, les collectivités voisines ou les communautés rurales à obtenir plus de droits et à défendre le droit à la sécurité de tous les citoyens. En conclusion, Mathieu DEFREL annonce que le groupe PCF-Front de gauche ne votera pas la mise en place de l'armement de la police municipale, mais continuera le travail de fond qui est mené pour aboutir à des solutions pacifiantes qui respectent la dignité des Stanois et le droit de la collectivité et de tous les citoyens français.

Monsieur le Maire souscrit aux interventions précédentes de Francis MORIN, de Najia AMZAL et de Mathieu DEFREL. Il suppose que la grande frustration de l'opposition municipale, c'est de voir la majorité agir concrètement sur ces questions de sécurité ainsi que par une action forte dans le domaine de l'éducation et la dignité des habitants avec les moyens dont elle dispose. Elle a le souci permanent et quotidien de maintenir la tranquillité des Stanois. Les problèmes d'insécurité existent et l'équipe municipale, avec à sa tête le Maire, en ont parfaitement conscience, contrairement à ce que l'opposition voudrait faire croire sur les réseaux sociaux. Tout n'est pas rose, mais tout n'est pas noir non plus à Stains. L'insécurité est terrible à Stains et fermement condamnée par la municipalité, mais elle est malheureusement partagée par de nombreux maires, quelle que soit leur sensibilité politique, à Bobigny, Drancy, Saint-Ouen ou encore Aubervilliers. Comme l'a indiqué Francis MORIN, Stains travaille très bien avec la police nationale et il faut rendre hommage au travail mené par la police municipale. Il est d'ailleurs dommage que l'opposition ne le fasse pas et se contente d'émettre des critiques à son encontre, ce qui est tout à fait désolant. La municipalité discute avec la police municipale pour améliorer sa protection. Elle a obtenu des moyens supplémentaires après de nombreuses actions et de fortes mobilisations. **Monsieur le Maire** indique qu'il a réussi à obtenir le déplaçonnement des crédits pour la vidéoprotection qui est ainsi passé de 50 à 80 %. La commune a aussi obtenu d'autres cofinancements. Ainsi, la majorité municipale ne reste pas les bras ballants : elle agit au quotidien avec pragmatisme réalité. Très récemment, elle a obtenu la fermeture d'un squat à la rue des Jardiniers, ce qui prouve la vigilance qu'elle exerce au quotidien. Le Maire a en outre demandé des mesures administratives pour fermer des commerces qui ne respectent pas les horaires d'ouverture et la tranquillité des Stanois, avec de la vente d'alcool le soir tardivement et des attroupements qui troublent l'ordre public. **Monsieur le Maire** assure qu'il est vigilant et offensif : lui et son équipe ont la volonté de faire respecter les règles de vie en communauté et sont intransigeants en ce sens. La majorité municipale n'a pas besoin de surenchère ou de pratiquer des attaques collectives et/ou personnelles. Elle relève que l'opposition n'est jamais présente quand il s'agit de rencontrer des partenaires, comme le préfet ou des ministres. Elle souhaiterait avoir la preuve de la prétendue solidarité de l'opposition. Des habitants de certains quartiers souhaitaient la venue de la commissaire et ont été surpris de voir que cela avait été organisé, comme annoncé par le Maire lors d'une précédente réunion publique. Certains élus de l'opposition étaient présents et auraient sans doute préféré que cette rencontre n'ait pas lieu pour continuer la surenchère et la diffamation.

Ville de Stains

La rencontre n'a certes pas permis de résoudre tous les problèmes, mais la majorité municipale est déterminée à agir concrètement, avec la police nationale et la police municipale, pour faire reculer l'insécurité et les actes de délinquance. C'est un combat quotidien qui doit aussi reposer sur le développement des actions éducatives et de lien social. Enfin, **Monsieur le Maire** indique que la police municipale coûte 820 000 € à la collectivité pour 78 000 € de recettes. Pour passer de 10 à 36 agents, il faudrait un budget de 3 M€ pour supporter cette masse salariale supplémentaire : c'est donc 2 M€ qu'il faudrait trouver, soit en les retirant à d'autres postes du budget, soit en augmentant la fiscalité, ce que **Monsieur le Maire** se refuse à faire. Certaines villes ont fait le choix d'augmenter de manière forte la fiscalité.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **28 voix contre** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat) **et 8 voix pour** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

REJETTE le vœu suivant :

« Il y a urgence à agir pour la sécurité à Stains. Dans la presse, le nom de la ville apparaît une fois sur 2 pour des actes violents, voire très violents. Les points de vente de drogue pullulent dans tous les coins y compris en centre-ville. Des personnes se font agresser en permanence, les cambriolages sont légion comme souvent dans notre région. En bref, l'idéal d'une ville sûre est à mille lieues du cadre de vie offert par Stains à tel point que grand nombre d'habitants n'ont qu'une idée en tête : fuir dans les villes ayant fait la démonstration de leur volonté politique et de l'efficacité technique en matière de sécurité.

La Municipalité de Stains qui jusqu'à maintenant a considéré qu'il revenait à l'État d'assurer la sécurité des concitoyens et se lavait les mains des différents actes violents doit prendre ses responsabilités et s'orienter vers une coproduction de sécurité.

Si l'augmentation des effectifs de police nationale annoncée en préfecture de Bobigny, le 12 septembre dernier ne répond que partiellement au véritable besoin, si la mise en zone de sécurité prioritaire de la ville de Stains demeure une exigence à laquelle le Gouvernement reste sourd, il n'en reste pas moins que le Maire peut et doit satisfaire aux besoins de sa population. Il ne peut pas rester les bras ballants en comptant les morts, à attendre le bon vouloir du Gouvernement ou les bienfaits de l'alternance.

Nous devons donc donner les moyens à nos forces de l'ordre municipales de NOUS protéger.

La Municipalité doit redoubler de volontarisme en portant à 36 le nombre de policiers municipaux afin d'atteindre le rapport efficace d'un agent pour mille habitants, en ouvrant ses horaires de façon à fonctionner de nuit, en établissant un maillage de caméras de vidéo protection (Exemple d'Aubervilliers).

D'autre part, le pays doit faire face à un contexte d'attentats. Innovation funèbre, cette guerre nous est déclarée sur notre territoire, par des personnes pour la plupart nées et élevées en France et considérées comme des fils et des filles de la Nation. Ils s'attaquent à n'importe qui, n'importe quand, souvent dans la ville qu'ils habitent. Le terrorisme, n'épargne aucun type de commune : du village de campagne, à la grande ville ou au plus près de Stains, à Saint-Denis, chacun doit avoir conscience que nous sommes tous des victimes potentielles de ces tueurs.

Ville de Stains

Leur idéologie politique qui détourne les principes d'une grande religion, ils font des cibles vivantes d'hommes et de femmes portant l'uniforme et étant au service de leurs compatriotes. Les meurtres perpétrés à Londres, Toulouse, mais aussi plus près, à Magnanville ou Montrouge sont autant de raisons de tirer des conclusions pour Stains.

Nous devons donc donner les moyens à nos forces de l'ordre municipales de SE protéger.

L'armement des agents de la police municipale est donc un moyen de satisfaire à la double nécessité de protection.

Cette limite, de nombreuses communes, de gauche comme de droite, se décident actuellement à la franchir. Cette possibilité est donnée légalement au maire. Financièrement, le Gouvernement avait annoncé faire bénéficier les communes qui en feraient la demande un stock de 4000 révolvers. Une subvention à l'équipement en gilets pare-balles est également accessible. De plus en plus, les réserves s'abattent pour faire des maires des acteurs de la sécurité.

Plus de raison financière, une nécessité prouvée, le conseil municipal se résoudra-t-il à faire preuve de volonté politique pour protéger les Stanois ? ».

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** invite le Conseil municipal à passer aux questions orales.

Première question orale

Julien MUGERIN : Il a été annoncé aux salariés de la CLOS (Coordination locale d'Opérations sociales) que la convention qui liait l'association à la ville allait être rompue. L'ensemble de ces salariés est donc inquiet pour leur avenir.

Acteur incontournable de la politique de la Ville à Stains depuis de nombreuses années, elle a même perçu la plus importante subvention en 2015 dépassant les 400 000 euros.

Confirmez-vous la cessation des activités de la CLOS dans le cadre d'une rupture de convention ?

Pouvez-vous nous exposer les raisons de cette rupture ?

Pouvez-vous évoquer l'avenir réservé à chaque salarié ?

Comment seront gérés les dossiers Politique de la Ville pour 2017 ?

Monsieur le Maire indique qu'il ne peut pas répondre à la place de l'association et invite l'opposition à la contacter directement. La municipalité n'a pas entamé la procédure de dissolution de l'association qui a été décidée lors de l'assemblée générale exceptionnelle du 22 septembre 2016. La cessation d'activité appartient à l'association et est prévue au 31 décembre 2016. Il y aura de fait une rupture des conventions avec la municipalité. Par ailleurs, il est étonnant que l'opposition se soucie de l'avenir du personnel de l'association puisqu'elle a voté contre le budget des associations. La municipalité est évidemment concernée par la question du personnel et elle a engagé un travail volontariste depuis quelques semaines alors qu'elle n'a pas l'obligation de le faire. Mais elle souhaite poursuivre la politique de la ville et l'action précieuse qui est menée par les médiateurs. En ce sens, avec l'État, elle cherche des solutions pour garantir la poursuite de ces actions.

Julien MUGERIN demande de nouveau comment seront gérés les dossiers de subvention Politique de la Ville en 2017.

Monsieur le Maire répond qu'il ne peut pas non plus répondre à cette question sur la politique de la ville. Des discussions sont ouvertes avec les services de l'État et le maire a demandé qu'il y ait un suivi attentif sur ce dossier. Une fois encore, il invite l'opposition municipale à se rapprocher de l'association pour avoir des informations plus claires sur les décisions d'une institution qui n'est pas publique.

Avant d'évoquer sa deuxième question, Julien MUGERIN remercie le Maire et la municipalité pour avoir *a priori* mis à disposition les infrastructures nécessaires à la tenue des primaires de la droite et du centre. Il salue cet esprit républicain auquel le Maire n'a pas habitué les élus du groupe « Stains pour tous ».

Monsieur le Maire assure que cette mise à disposition n'est pas *a priori* mais que tout a bien été mis à disposition.

Julien MUGERIN réplique qu'il attendra le dimanche 20 novembre pour en juger.

Deuxième question orale

Julien MUGERIN : L'association des jardins familiaux de Stains demande actuellement à ses adhérents de renouveler leur cotisation afin de garder leur parcelle de terre. Dans un article du journal 7 jours à Stains, la ville dénonce cet appel à cotisation sans toutefois préconiser d'autre forme d'action pour les jardiniers qui ont besoin d'être rassurés.

Quel conseil la Ville donne-t-elle aux jardiniers ?

Pouvez-vous nous détailler les prochaines étapes de la prise en main des jardins familiaux et les conditions dans lesquelles elle se fera ?

Pouvez-vous préciser la prochaine date de cotisation qui sera réclamée aux jardiniers et son montant ?

Monsieur le Maire s'étonne de voir l'opposition se soucier de la situation des jardins familiaux et des jardiniers. Il indique qu'il a déjà eu l'occasion de s'exprimer de façon claire lors d'un précédent conseil municipal, y compris de relayer par des communications et qu'avec plusieurs élus, il a rencontré des collectifs de jardiniers afin de redonner un nouvel élan à ces espaces précieux et essentiels dans cette ville. La convention a été dénoncée. Une communication a été affichée sur les portes des jardins familiaux, plusieurs fois arrachée et remise en place, et diffusée dans le *Sept jours à Stains* : si l'association demande des cotisations aux jardiniers, il ne s'agit en aucun cas de la cotisation des parcelles, mais d'une cotisation pour un autre but. Il a clairement été indiqué aux jardiniers de ne pas la payer. Il sera demandé aux jardiniers plus tard de s'acquitter de cette cotisation de parcelle une fois que la ville aura commencé son travail avec la Fédération nationale des jardiniers pour reprendre provisoirement la totalité de la gestion des jardins familiaux, comme cela a été décidé en Conseil municipal. Une importante discussion a été ouverte avec les jardiniers afin d'établir un calendrier sur la reprise en gestion et des cotisations et pour engager un travail de fond afin de remettre de l'ordre dans ces jardins dont certaines parcelles sont lamentables et/ou utilisées pour autre chose que du jardinage, alors que d'autres sont magnifiquement entretenues et respectent les règles de la charte. Les jardiniers sont organisés en association et ce n'est pas au Maire ni à l'équipe municipale de faire de l'ingérence : l'association doit certainement convoquer une assemblée générale extraordinaire, conformément à ses statuts. **Monsieur le Maire** sait que certains jardiniers s'opposent sur certains sujets, mais il n'est pas souhaitable qu'ils restent dans un conflit permanent et de la surenchère. La ville veut travailler avec tous les jardiniers dès lors qu'ils souhaitent développer et préserver ces parcelles qui sont un atout majeur et une richesse de Stains. Des rencontres seront mises en place entre les jardiniers et une assemblée générale extraordinaire devrait être convoquée, à laquelle le Maire et une partie de son équipe municipale seront probablement invités. La situation progresse de façon satisfaisante. Il est vrai que la décision du Conseil municipal a beaucoup bousculé le président de l'association qui a obtenu le soutien de l'opposition municipale. **Monsieur le Maire** réaffirme qu'il préfère quand les situations sont claires, transparentes et quand les règles sont respectées. Des discussions avaient été menées et

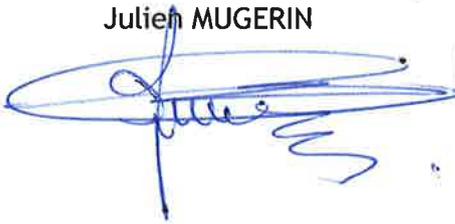
Ville de Stains

des propositions formulées avec des personnes censées être responsables et représenter l'association pour retrouver de la vie dans les jardins et rétablir le respect de l'ordre public. Au lieu de cela, ces jardins ont été le théâtre de soirées bruyantes. Des avertissements ont été adressés au président, y compris lors d'assemblées générales. Aucune vigilance n'y a été apportée : au vu de ces débordements, **Monsieur le Maire** indique que l'équipe municipale a pris ses responsabilités en dénonçant la convention afin de garantir à l'avenir la bonne utilisation des jardins par les jardiniers.

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt-deux heures vingt-cinq.

Le secrétaire,
Julien MUGERIN



Le Maire,
Azzedine TAÏBI

